



Séance du 14 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le quatorze octobre à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 7 octobre 2021.

Etaient Présents : Jean-Henri PALLANCHE, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Marc VANDAME, Karine COMBIER, Morgane DUPOUX, Julien MARTIN, Didier DOUSSON, Emma RAGO.

Absents excusés représentés :

- Catherine RANCE donne pouvoir à Noël BOIVIN
- Hervé VIALLE donne pouvoir à Jean-Henri PALLANCHE

Absente non représentée : Emmanuelle POIX

Après l'approbation du procès verbal de la séance du 21 septembre 2021, Mme la Maire demande au public si quelqu'un aura des questions sur l'ordre du jour, réponse négative des personnes du public et en dehors de l'ordre du jour, M. Edgard MARTIN répond à cette question par l'affirmative. Mme la Maire précise à M. MARTIN qu'il aura la parole en fin de séance.

L'ordre du jour ci-dessous est abordé :

1. Appel à projet Socle Numérique Ecole
2. Syndicat Mixte de l'Eau/ Modification des statuts et extension du périmètre
3. Redevance occupation domaine public GRDF
4. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
5. Questions diverses

1. **Demande de subvention Socle numérique dans les écoles élémentaires/ Commune et Région académique Auvergne-Rhône-Alpes**

Madame le Maire rappelle au conseil le projet d'acquisition d'équipement informatique et de logiciels informatiques pour l'école élémentaire.

Des devis ont été établis pour un montant total de 4 235,26 € T.T.C.

Ordinateurs portables, visionneuse et installation : 3 838,80 € T.T.C./ subvention de 70%

Logiciels : 396,46 € / subvention de 50%

Plan de financement :

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes : 2 885,39 €

Reste à charge pour la commune : 1 349,87 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Valide ce projet prévu au Budget Primitif 2021,

Mandate Madame le Maire pour signature de la convention de financement « Appel à projet pour le socle numérique dans les écoles élémentaires », établie entre la commune de Saint-Sandoux et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Plan Relance Continuité Pédagogique (en annexe de la présente)

2. Extension du périmètre du SME et modification des statuts

Madame la Maire expose que le SME de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise s'est prononcé en Comité Syndical le 30 septembre 2021 en faveur de :

L'extension, à compter du 01/01/2022 du périmètre d'intervention du SME comme suit :

- Pour la Communauté d'Agglomération « Agglo Pays d'Issoire », extension du périmètre aux communes de : ISSOIRE ; NONETTE-ORSONNETTE (POUR LA PARTIE NONETTE) ; SAINT-GERMAIN LEMBRON GRANDEYROLLES ; CHASSAGNE ; ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND ; SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE et DAUZAT-SUR-VODABLE (augmentation du périmètre des communes d'API au sein du SME pour la compétence Eau Potable) ;
- Commune de SAINT-AMANT-TALLENDE (adhésion en son nom propre pour la compétence ANC) ;
- La régularisation comptable (emprunts, recettes de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 100%), juridique et administratif de ces transferts ;

Ces adhésions nécessitent d'engager une modification au regard de l'article L5211-18 du CGCT.

Les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SME de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne son accord à l'extension du périmètre précité et valide la modification des statuts.

3. Redevance Occupation Domaine Public GRDF / Exercice 2021.

Madame. la Maire expose : l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le montant de la redevance pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021 comme suit :

- **Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 6 330 mètres**
- **Taux retenu : 0.035€/mètre**
- **Coefficient de revalorisation : 1.27**

$$\text{RODP 2021} = [(0.035 \times 6\,330) + 100] \times 1.27$$

Le montant total net de ladite redevance est donc de 408.00€.

4. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Madame. la Maire expose : les Lignes Directives de Gestion (LDG), un nouveau dispositif créé par la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique territoriale, sont arrêtées dans chaque collectivité et établissement public par l'autorité territoriale, après avis du Comité Technique. Ces lignes directrices sont fixées pour 5 ans pour notre commune et renouvelables 1 fois.

Le dossier déterminant la gestion des ressources humaines au sein de la commune a été transmis au comité technique du centre de gestion pour étude lors de sa prochaine séance du 23 novembre 2021.

Madame le Maire présente au conseil les critères retenus pour l'avancement de grade des agents et propose au conseil de fixer le taux de promotion des agents promouvables à 100% et demande à l'assemblée de donner son avis sur ce dossier : 9 élus se prononcent POUR, le taux de 100% et 3 sont plutôt opposés. Ce dossier sera soumis au Comité Technique avec les Lignes Directrices de Gestion.

5. Questions diverses :

➤ **Estimatif travaux Chemin de la Fontcoïde :**

Madame le Maire présente au conseil l'estimatif prévisionnelle établi par l'ADIT pour les travaux de réfection de réseaux d'eaux usées et pluviales, ainsi que la réfection de la chaussée en enduit bicouche chemin de la Fontcoïde :

Dans la zone 1, pour 60m de chaussée l'estimation des travaux à prévoir s'élève à 10 200.00 € H.T.

Dans la zone 2, pour 120 m de chaussée l'estimation des travaux à prévoir s'élève à 8 850.00 € H.T.

Soit un total H.T. de : 19 050.00 €, 22 860.00 € T.T.C.

Ces travaux pourront être envisagés sur les budgets primitifs des prochaines années.

Intervention de Jean Henri PALLANCHE : il conviendra de vérifier la rétention des eaux pluviales.

➤ **SIVOM Sportif St Amant-Tallende St Saturnin Tallende – Saint-Sandoux**

Jean Henri PALLANCHE confirme les inquiétudes liées au SIVOM « sportif ». L'état financier peut être qualifié de catastrophique, les marges sont extrêmement réduites alors que des dépenses, pour le strict maintien en état des installations, s'avèrent nécessaires. Des orientations sont à l'étude.

Une proposition sera faite au conseil, lors de l'élaboration du budget 2022, afin d'impacter directement sur les finances communales la participation des Sandoliens à ce SIVOM. Cela pourrait se traduire par la suppression du prélèvement direct effectué sur l'imposition « Taxes Foncières » pour le compte « syndicat de communes », compensé par une augmentation du taux de la taxe foncière communale restant à déterminer. Cette modification ayant pour but de supprimer la possibilité au SIVOM de décider seul du montant de la contribution financière des habitants.

➤ **Prochain Sandolien :**

Jean Henri PALLANCHE demande aux élus de lui communiquer les articles avant le 20 novembre.

➤ **Intervention de Marc VANDAME : Compte rendu de la réunion du SMVVA du 5 octobre**

Présentation du rapport annuel SUEZ

Présentation du dossier Gestion du Milieu Aquatique : dossiers à présenter avant décembre, restauration des ruisseaux, les zones humides et le contrat des 5 rivières.

Lancement de deux études pilotes : étude sur la présence des micro-plastiques dans les rivières et la présence de résidus de médicaments. Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (SMVVA) et de l'Auzon finance ces projets à hauteur de 20%, des subventions sont attendues de la part du Syndicat Loire Bretagne, de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du Conseil Départemental.

➤ **Intervention de Marc VANDAME : réunion de présentation PLUI du 12 octobre**

Le PLUI sera la structure directrice opposable au PLU.

1^{ère} étape : diagnostic de présentation du PLUI et élaboration d'un PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Puis chaque commune étudie la réglementation et le zonage.

Ensuite le projet devra être validé par les différents partenaires (3 mois), puis une enquête publique sera organisée sur un délai d'un mois.

L'approbation du PLUI pourra alors se tenir à partir du mois de septembre 2022.

➤ **Intervention de Morgane DUPOUX : marché**

La question de faire une trêve hivernale pour le marché, comme l'an dernier sera à débattre, les exposants souhaitent continuer.

Les commerçants ont demandé la création qu'une page FACEBOOK pour le marché.

Intervention de Mme la Maire : si cette demande émane des commerçants, nous ne pouvons pas les pénaliser. Un accord de principe est donné, mais uniquement au sujet du marché.

Morgane DUPOUX reprend la parole pour rappeler que des affiches ont été commandées pour promouvoir le marché, des articles seront transmis au journal La Montagne et la radio.

➤ **Demande de Hervé VIALLE par l'intermédiaire de Jean-Henri PALLANCHE :**

Les marronniers place des Forts ont besoin d'un élagage. Noël BOIVIN en prend note, un devis sera demandé.

➤ **Intervention de Isabelle FROSIO : Conseil Municipal des Enfants**

La collecte de jouets pour offrir à Noël aux enfants des bénéficiaires des Restos du Cœur est en cours, c'est la dernière action des élus de l'an dernier.

Le vote du nouveau mandat aura lieu à l'école lundi 18 octobre.

➤ **Intervention de Julien MARTIN**

Rappel des administrés ont demandé l'installation de bancs dans le village et notamment sur le chemin d'accès au puy de Saint-Sandoux. Noël BOIVIN en prend note, le service technique montera et installera les bancs dès que possible.

Les panneaux signalant les ralentisseurs chemin de Ceyran sont cachés par les haies qui dépassent de la propriété.

Réponse de Martine TYSSANDIER : un courrier sera adressé au propriétaire.

➤ **Intervention de Didier DOUSSON :**

Pouvons nous prévoir des travaux de rebouchage des nids de poule rue de l'Arbre Blanc et rue de la Croix Saint Jean.

Réponse de Noël BOIVIN : un bilan sera effectué sur toutes les voiries du village, ces travaux seront programmés en fonction des crédits prévus au budget.

➤ **Intervention de Noël BOIVIN :**

Des devis ont été demandés pour des travaux de rénovation sur le logement communal 12 rue des Barquets, notamment pour le ravalement de façade et les menuiseries.

➤ **Intervention du public**

Mme la Maire donne la parole à M. Edgard MARTIN : M. MARTIN informe le conseil que sa demande d'occupation temporaire d'un terrain communal par le Club Cynotechnique Tallendais, transmise par mail par l'intermédiaire de son fils, a été refusée par Mme la Maire.

Des précisions sont apportées : ce club travaille sur l'obéissance et la socialisation des chiens tout en diffusant des conseils d'éducation à leurs propriétaires. Actuellement le club installé provisoirement sur un terrain privé sur la commune de Tallende cherche un autre terrain pour une durée de 6 à 8 mois, plusieurs fois par semaine, dans l'attente du prêt d'un terrain par la commune de Tallende. La parcelle communale contigüe au terrain de

football conviendrait parfaitement pour le club. Le matériel installé serait démonté après chaque utilisation, y compris les clôtures.

Réponse de Mme la Maire : ce sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour ne peut être délibéré ce jour, il sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22H00

La Maire

Martine TYSSANDIER

Tableau des signatures :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Martine TYSSANDIER		Emmanuelle POIX	
Jean-Henri PALLANCHE		Karine COMBIER	
Noël BOIVIN		Morgane DUPOUX	
Isabelle FROSIO		Catherine RANCE	Pouvoir à Noël BOIVIN
Hervé VIALLE	Pouvoir à JH PALLANCHE	Julien MARTIN	
Marc VANDAME		Didier DOUSSON	
Emma RAGO			